



Automobile/surteintage: recours de professionnels devant le Conseil d'Etat

AFP

Publié le 13/05/2016 à 14:43 | AFP

Des professionnels du surteintage des vitres d'automobiles ont annoncé vendredi le dépôt d'un recours devant le Conseil d'Etat contre un décret sanctionnant la pose de films opacifiants sur les vitres avant à partir de janvier 2017.

Ces spécialistes, réunis dans l'Association des professionnels du film pour vitrage (AFPV), estiment qu'il y a "disproportion entre les mesures prises et l'objectif recherché" par l'Etat, a expliqué leur avocat, Rémy Josseume, lors d'une conférence de presse à Paris.

Pour lui, "une solution beaucoup moins contraignante aurait pu être mise en place" que celle disposée par le décret publié le 14 avril et qui sanctionne les contrevenants d'une amende de 135 euros et d'un retrait de trois points du permis de conduire.

Sont concernées les vitres ne présentant pas le taux minimal de transparence de 70%, "le taux exigé pour l'homologation des véhicules sortant d'usine", avait indiqué le mois dernier le ministère de l'Intérieur.

Outre des questions de sécurité routière, la place Beauvau avait évoqué la nécessité pour les forces de l'ordre de pouvoir identifier les occupants d'un véhicule dans une période "où la menace terroriste est particulièrement élevée".

Pour Me Josseume, cette décision pose toutefois la question de la rétroactivité de la loi, alors que les responsables de l'AFPV ont évoqué deux millions de voitures ainsi équipées et dont les conducteurs seront susceptibles d'être sanctionnés l'année prochaine s'ils n'ont pas fait retirer les films des vitres avant.

Une telle opération ne s'improvise pas et peut coûter entre 80 et 200 euros chez un professionnel, a prévenu de son côté le président de l'AFPV, Olivier Mulot.

Il déplore un "coup d'arrêt" porté à ce secteur depuis que le gouvernement a manifesté son intention d'interdire le surteintage des vitres avant, fin 2015. Selon l'association, ce sont ainsi 1.800 emplois qui sont en péril.

De son côté, le groupe de réflexion "Automobilité et avenir" remarque qu'il est difficile de déceler à l'oeil nu la différence entre un taux de transparence de 70% et de 40% et que la sanction risque de se heurter à un "problème d'acceptabilité sociale".

Il préconise d'abaisser le seuil à un chiffre "plus réaliste", ou au moins de définir un seuil de tolérance pour les forces de l'ordre.